

ATTESTATION



Pack Fastt® PLUS

La sécurité 100% bailleur

N° Fastt

Vos loyers garantis en louant
votre logement à :

SPECIMEN

Identité du bénéficiaire

Colocataire(s)

TESTNOM Testprenom

Cette attestation valable 3 mois a été délivrée le :

Le Fastt certifie que le bailleur louant un logement au titulaire de cette attestation peut bénéficier du contrat Pack Fastt® PLUS apportant des garanties conformes, pour le bailleur, au cahier des charges approuvé par décret n°2007-92 du 24 janvier 2007 en application de la convention du 20 décembre 2006, entre l'UESL et l'Etat, relative à la Garantie des Risques Locatifs (GRL®).

Dans la limite d'un loyer mensuel (y compris charges) de Euros.

La mise en place de l'assurance est réalisée après retour des documents contractuels au Cabinet Brun et JCD, courtier spécialisé sélectionné par le Fastt, ORIAS n° 07 008 884